



**Service des assurances  
sociales et de  
l'hébergement**

Bâtiment administratif  
de la Pontaise  
Av. des Casernes 2  
1014 Lausanne

# - Notice pour l'utilisateur - Feuille de calcul de dotation 2017

---

**EMS et division C d'hôpitaux**  
**Missions de gériatrie et de psychiatrie de l'âge avancé**

Version de la notice : 13 janvier 2017

## ETAPE 1 : Sélection de l'établissement et vérification du nombre de lits

Dans la feuille de calcul, les champs modifiables sont de couleur bleue.

### Etablissement

Etablissement	Choisir dans la liste déroulante
Commentaire libre	Choisir dans la liste déroulante
Numéro UT (SOHO)	Standard 50 lits 4 MARRONNIERS EMS 4 SAISONS EMS AGAPE HNM AIGLE EMS ARCADES EMS AUBONNE DIVISION C

Votre établissement figure dans une liste déroulante. Les établissements sont classés dans l'ordre alphabétique. Le nom de votre établissement est identique à celui qui figure sur votre base tarifaire SOHO.

Commentaire libre	
-------------------	--

Si besoin, un champ facultatif vous permet de saisir un commentaire libre.

Numéro UT (SOHO)	6
------------------	---

Une fois votre établissement sélectionné dans la liste déroulante, le numéro d'unité tarifaire (UT) SOHO apparaît automatiquement (ce champ n'est pas modifiable).

Lits C dédiés au long séjour autorisés (*)	20
Lits C dédiés au court séjour conventionné autorisés (*)	0

(\*) L'autorisation d'exploiter du Service de la santé publique fait foi (correction possible sur cette base).

Une fois votre établissement sélectionné dans la liste déroulante, le nombre de lits C dédiés au long séjour autorisés ainsi que le nombre de lits C dédiés au court séjour conventionné apparaît automatiquement. Si le nombre de lits ne devait plus être d'actualité dans le courant de l'année, vous pouvez remplacer l'information en saisissant le nombre de lits. Le document de référence est l'autorisation d'exploiter du Service de la santé publique.

Lits C dédiés au long séjour autorisés (*)	30
Lits C dédiés au court séjour conventionné autorisés (*)	10

(saisie de l'utilisateur) (\*) L'autorisation d'exploiter du Service de la santé publique fait foi (correction possible sur cette base).

Si vous modifiez le nombre de lits, l'indication (saisie de l'utilisateur) apparaît. Si c'est le cas, la fonction de pré-remplissage est désactivée. Si vous souhaitez réactiver le préremplissage des lits C, il vous faut alors télécharger une nouvelle feuille.

## ETAPE 2 : Reporter les informations des deux derniers extrants

Les évaluations PLAISIR sont transmises à l'Equipe de Recherche Opérationnelle en Santé Inc. (EROS) par chaque établissement. Les données collectées sont compilées et des « extrants/observations » sont établis pour chaque trimestre. Les rapports sont transmis par EROS directement aux établissements avec les « extrants/observations » qui les concernent.

A l'intérieur des rapports figure un ou plusieurs tableaux établis selon le « Modèle LR3 ». Un rapport LR3 par unité distincte et un rapport portant sur l'ensemble d'un programme (unités regroupées). Bien que l'ensemble du programme correspond généralement à un établissement, assurez-vous de reporter les données des minutes de soins qui concordent à l'ensemble des lits C (c.f étape 1).



Canton de Vaud

( ) EMS

En date du

Ensemble du programme

Minutes-soins nettes et brutes requises en moyenne par le résident moyen.

Modèle LR3

MSN: a (sans CSB) + b + c + d  
MSN OPAS: a (sans CSB) + b + c  
Classe x/8: basée sur MSN OPAS

CSB: temps calculé individuellement en fonction des MSN OPAS  
MSN OPAS + CSB: a (sans CSB) + b + c + CSB = a + b + c  
Classe x/12: basée sur MSN OPAS + CSB  
MSB (Minutes Soins Brutes): MSN + CSB = a + b + c + d

Observation	Nuit	Jour	Niveau de soins ( 24 heures )			MSN OPAS	Classe x/8	CSB	MSN OPAS + CSB	Classe x/12	Niveau de soins ( 24 heures )		Nb. rés.
	MSN	MSN	HSN	Écart	MSB						HSB		
071 (20XX10)	20.2	133.2	153.4	2.56	1.8 %	147.7	6	11.6	159.3	8	164.9	2.75	44
<del>070 (2014-08)</del>	<del>18.7</del>	<del>132.0</del>	<del>150.6</del>	<del>2.51</del>	<del>2.8 %</del>	<del>145.1</del>	<del>6</del>	<del>11.4</del>	<del>156.6</del>	<del>8</del>	<del>162.1</del>	<del>2.70</del>	<del>46</del>
069 (20XX05)	18.6	128.0	146.6	2.44		141.2	6	11.3	152.5	8	157.8	2.63	44
Moyenne	19.1	131.1	150.2	2.50		144.7	6	11.4	156.1	8	161.6	2.69	45

Seuls les extrants du mois de mai 20AA et d'octobre 20AA sont pris comme base de contrôle par la CIVESS.

Ensemble du programme

Minutes-soins nettes et brutes résident :

MSN: a (sans CSB) + b + c + d  
MSN OPAS: a (sans CSB) + b + c  
Classe x/8: basée sur MSN OPAS

CSB: terr  
MSN OP.  
Classe x/  
MSB (Mi

Observation	Nuit	Jour	Niveau de soins ( 24 heures )			MSN OPAS
	MSN	MSN	HSN	Écart		
071 (20XX10)	20.2	133.2	153.4	2.56	1.8 %	147.7
<del>070 (2014-08)</del>	<del>18.7</del>	<del>132.0</del>	<del>150.6</del>	<del>2.51</del>	<del>2.8 %</del>	<del>145.1</del>
069 (20XX05)	18.6	128.0	146.6	2.44		141.2
Moyenne	19.1	131.1	150.2	2.50		144.7

Les données à saisir dans la feuille sont :

- La colonne « MSN OPAS » (celle qui figure juste après les niveaux de soins)
- La colonne « MSN Nuit »

**Attention ! La colonne MSN Jour ne doit pas être reportée.**

Ensemble du programme

Minutes-soins nettes et brutes  
résident :

MSN: a (sans CSB) + b + c + d  
MSN OPAS: a (sans CSB) + b + c  
Classe x/8: basée sur MSN OPAS

CSB: terr  
MSN OP  
Classe x/  
MSB (Mi

Observation	Nuit	Jour	Niveau de soins ( 24 heures )			MSN OPAS
	MSN	MSN	HSN	Écart		
Dernier extrant/observation (mai ou octobre) -> 071 (20XX10)	20.2	133.2	153.4	2.56	1.8 %	147.7
<del>070 (2014-08)</del>	<del>18.7</del>	<del>132.0</del>	<del>150.0</del>	<del>2.51</del>	<del>2.8 %</del>	<del>145.1</del>
Avant dernier extrant/observation (mai ou octobre) -> 069 (20XX05)	18.6	128.0	146.6	2.44		141.2
Moyenne	19.1	131.1	150.2	2.50		144.7

**Minutes-soins nettes requises en moyenne par jour**

Veuillez reporter les données PLAISIR des deux derniers EXTRANTS

	Avant dernier extrant	Dernier extrant
LR3, colonne MSN OPAS	141.2	147.7
Colonne Jour MSN OPAS (calculée)	122.6	127.5
LR3, colonne Nuit MSN	18.6	20.2

### ETAPE 3 : Paramètres de calcul et calcul du nombre d'EPT exigés

Les sections ultérieures ne nécessitent aucune saisie de l'utilisateur et appliquent les dispositions de la directive concernant les exigences de dotation minimale en personnel d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux de gériatrie et de psychiatrie de l'âge avancé et les divisions C d'hôpitaux.

<b>Paramètres de calcul</b>	Soins	Socio-culturel
Heures par EPT et par année	1714.05	1707.58
Taux de financement	90.60%	100.00%
Temps d'activité socio-culturelles quotidien	-	16.00
Personnel HES/ES socio-culturel en EPT (SOHO)	-	0

Socio-culturel : Les données relatives aux heures par EPT et par année et le personnel HES/ES socio-culturel en EPT proviennent de l'outil SOHO.

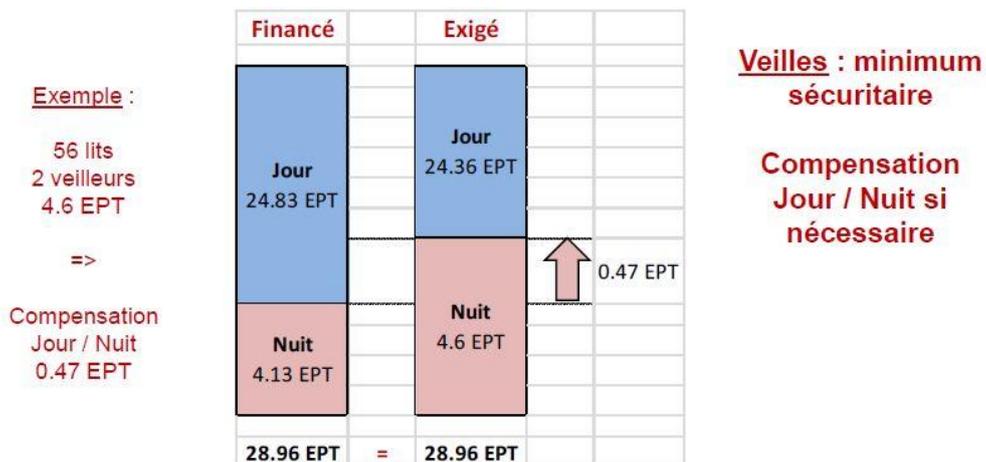
Nombre d'EPT exigés	Dotation soins			Dotation socio-culturelle	Dotation Accompagnement
	Jour	Nuit	Total	Total	Total
Nombre d'EPT requis selon évaluation PLAISIR	27.66	4.61	32.27	-	-
Nombre d'EPT selon taux de financement	25.06	4.17	29.24	3.13	32.37
EPT minimum de veille (exigence art. 4.3 let. a et c)	-	4.60	-	-	-
Nombre d'EPT après compensation jour/nuit	24.64	4.60	29.24	-	-
Renforcement des veilles (exigence art. 4.3 let. b)	-	0.00	-	-	-
<b>Nombre d'EPT exigés</b>	<b>24.64</b>	<b>4.60</b>	<b>29.24</b>	<b>3.13</b>	<b>32.37</b>

**EPT soins financés LAMal**
**EPT SC financés SOHO**
**TOTAL Accompagnement**

**Illustration des EPT minimum de veille (exigence art. 4.3 let. a et c)**



**Illustration de la compensation entre jour et nuit (inchangé, idem directive soins de 2007)**



## Illustration du renforcement des veilles (exigence art. 4.3 let b.)

Les établissements qui totalisent entre 31 et 39 lits C ont droit à un renforcement des veilles déterminé au moyen de la feuille de calcul. La demande de financement doit être justifiée par l'envoi d'une feuille de calcul de dotation avec l'extrait « Modèle LR3 » correspondant en annexe.

Nombre d'EPT après compensation jour/nuit	7.91	2.30
Renforcement des veilles (exigence art. 4.3 let. b)	-	0.90
<b>Nombre d'EPT exigés</b>	<b>7.91</b>	<b>3.20</b>

La valeur en EPT de renforcement des veilles varie entre 0 et 0.90 EPT et permet d'atteindre 3.20 EPT.



## ETAPE 4 : Niveaux de qualification

La section relative aux niveaux de qualification applique les exigences du chapitre 4.2 « Exigence selon le niveau de formation » de la directive, avec une marge de tolérance de 10% en ce qui concerne l'exigence de qualification du personnel soin.

<u>Niveaux de qualification</u>	Exigences 4.2.2 concernant la dotation soins (**)	Exigences 4.2.1 concernant la dotation socio-culturelle	4.2.3 Total de la dotation accompagnement
Niveau expertise (HES/ES)	Minimum 15% 4.39	HES/ES financé 0.00	Somme 4.2.1 et 4.2.2 4.39 (13.6%)
Niveau assistance (CFC)	Minimum 10% 2.92	Cumul HES/ES + CFC Minimum 50% 1.56	Somme 4.2.1 et 4.2.2 4.49 (13.9%)
Niveau soutien (auxiliaire)	Maximum 75% 21.93	Maximum 50% 1.56	Somme 4.2.1 et 4.2.2 23.49 (72.6%)
Sous-Total: 100% EPT soins en long séjour exigés	29.24		
+ 0.5 EPT de soutien (auxiliaire) par lit C dédié au CS conventionné	0.00		0 (0%)
<b>Total du nombre d'EPT exigés (long séjour et court séjour)</b>	<b>29.24</b>	<b>3.13</b>	<b>32.37 (100%)</b>

(\*\*) Les établissements peuvent faire valoir une marge de 10% sur les exigences en qualification pour le personnel de soins.

Minimums absolus HES/ES et CFC :	Min. Niveau expertise (HES/ES)	3.95
	Min. Niveau assistance (CFC)	2.63
	Niveau soutien (auxiliaire)	22.66
	<b>Total (inchangé)</b>	<b>29.24</b>